

ANNEXE No 3

Q. Prenons d'abord le cas de M. Doucet. C'était un ingénieur très bien connu avant même d'entrer au service de la Commission?—R. Oui.

Q. Depuis un grand nombre d'années?—R. Oui.

Q. Vous avez connu M. Doucet dans vos relations avec la Société Canadienne des Ingénieurs Civils et dans plusieurs autres circonstances où l'intérêt des ingénieurs étaient en jeu, et cela depuis plusieurs années?—R. Je connais M. Doucet depuis un grand nombre d'années.

Q. Ce n'est pas à cause que vous ne vous rappeliez pas le nom de M. Doucet que vous ne l'avez pas mentionné?—R. Non.

Q. Maintenant, M. Lumsden, j'aimerais que vous nous donniez quelque chose de plus défini qu'une simple déclaration à l'effet que vous avez protesté contre tous ceux qui étaient responsables. En votre qualité de chef, vous devez être en mesure d'établir la responsabilité?—R. Bien, j'en conclus que tous à partir de l'ingénieur local jusqu'au sous-ingénieur étaient plus ou moins responsables.

Q. Bien, vous auriez dû tout d'abord dire au comité le nom de l'ingénieur de district qui était en charge du district "B"?—R. J'ai mentionné les personnes responsables. J'aurais dû tout d'abord—j'aurais dû mentionner l'ingénieur inspecteur.

Q. L'ingénieur inspecteur était M. Grant, n'est-ce pas?—R. Oui. J'aurais dû les mentionner. Ils n'étaient responsables qu'à un certain degré. Les plus responsables étaient l'ingénieur local et l'ingénieur de division.

Par M. Moss:

Q. Pourquoi vous arrêtez-vous à l'inspecteur? Pourquoi n'allez-vous pas jusqu'à l'ingénieur en chef?—R. Cela retomberait sur moi, il n'y a aucun doute. Je n'ai pas...

Par M. Smith:

Q. Prétendez-vous que M. Doucet était aussi responsable que vous l'étiez?—R. Bien, non. C'est mon opinion qu'on ne pouvait pas le tenir responsable de tous les détails.

Q. On ne pouvait pas le tenir responsable?—R. Je dois dire qu'il n'était que nominalement responsable des détails, pour ses subordonnés, de la même manière que je l'étais pour ce qu'ils faisaient.

Q. Bien, s'en suit-il que vous ayez perdu confiance en M. Doucet?—R. Bien, pas comme—pas dans une certaine mesure.

Q. De dire dans une certaine mesure ne suffit pas, M. Lumsden. Avez-vous perdu confiance en son intégrité comme ingénieur?—R. Non.

Q. Jamais?—R. Non.

Q. Aviez-vous perdu confiance en son honnêteté comme ingénieur?—R. Non, je ne puis dire cela.

Q. Mais vous dites que dans une certaine mesure il était...?—R. J'ai perdu confiance en la manière dont il faisait exécuter les devis d'après ma propre interprétation.

Q. D'après votre interprétation?—R. Oui.

Q. Bien, maintenant, je puis répéter la même question à l'égard de M. Huestis, qui était sous-ingénieur du district "B". Vous connaissez M. Huestis, sans doute?—R. Je ne l'ai pas connu sur les travaux. Je le connaissais avant cela.

Q. Vous êtes venu en contact avec lui sur les travaux?—R. Oui.

Q. Ainsi, vous connaissiez bien M. Huestis. Le comité vous a demandé de nommer tous ceux que vous connaissiez et vous n'avez pas mentionné son nom?—R. Non, parce que je croyais que vu qu'il était chargé de la surveillance des travaux, il se trouvait à l'abri, mais je ne saurais dire exactement maintenant dans quel district se trouvait M. Huestis.